

Isabelle MAXCH-TERRADE
Bureau des procédures environnementales et foncières
Ref : 2026- 05-21-01
Téléphone:04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Le préfet du Gard

à

**Mesdames et Messieurs les membres
de la commission de suivi de site
autour des installations de la
société Hydrapo à Lédénon**

Objet : Réunion de la commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société Hydrapo, sur le territoire de la commune de Lédénon

P. j. : Arrêté portant modification de la composition de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de suivi de site (CSS) autour des installations de la société Hydrapo, à Lédénon, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la prochaine réunion de la CSS se tiendra le :

**mardi 16 juin 2026 à 14 heures 30
dans la salle des fêtes de Lédénon (salle du Parc)
place de la Fontaine
30120 Lédénon**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- bilan d'activité de l'exploitant mi 2024-2025 ;
- bilan de l'action de l'inspection des installations classées mi 2024-2025 ;
- questions diverses.

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

A Nîmes,

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur,

Liste des destinataires

Collège « Administrations de l'Etat » :

Le préfet du Gard, ou son représentant,
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
Le directeur des sécurités du service interministériel de défense et de protection civile du Gard, ou son représentant,
Le chef du service d'incendie et de secours du Gard ou son représentant,
Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,
Le directeur de l'agence régionale pour la santé de la région Occitanie.

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:

M. Christophe ZARAGOZA, maire de Lédénon
M. Dominique RANC, commune de Lédénon
M. Gérard BLANC, conseiller départemental du canton de Redessan

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

M. Jean-Francis GOSSELIN, Société de protection de la nature du Gard
M. Christian CAMELIS, Association pour la protection du cadre de vie de Lédénon
M. Guillaume VIGNEAU, responsable opération recherche Société Vilmorin, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Mme Magali FINAT, responsable site
M. Benoît BENÂTRE, directeur technique groupe
Mme Tiphaine LE ROUX, responsable des projets ICPE et sûreté des sites

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

le remplaçant de Mme Linda DALLARD sera désigné ultérieurement
M. Thierry BUENAVENTES